**ADR Institute of Canada and Regional Affiliates Enter into New Agreement**

FOR IMMEDIATE RELEASE

March 29, 2019

*La version française suit*

Access to Alternative Dispute Resolution (ADR) processes such as mediation and arbitration provides families, workplaces, businesses and communities with efficient and effective ways to resolve their disputes without recourse to the Courts and litigation. The demand for ADR is growing in the justice system, in our personal and professional relationships, and in every sector of our economy.

The recent signing of a new Memorandum of Understanding (MoU) by the ADR Institute of Canada (ADRIC) and its seven regional Affiliates, a diverse group made up of individuals and corporate members from across the country representing the varied interests of ADR service providers and users, will increase their ability to build greater awareness of ADR, provide more accessible resolution options, and ensure the availability of certified ADR professionals.

The need for a revised MoU was determined in 2015 by the Presidents’ Roundtable (the Presidents of each Affiliate and ADRIC) when the previous versions (between ADRIC and each Affiliate separately) were found to be obsolete. The revision was an intensive multi-year process of communication, consultation and negotiation.

Now referring to themselves as the ADR Institute "Federation,” the organizations share the following common objectives:

* to increase and improve the understanding, acceptance and use of ADR by the public, business, academia and government;
* to ensure excellence and quality in the practice of ADR, including expansion of the recognition and use of ADR professional designations;
* to provide excellent services to all stakeholders; and
* to maximize the benefits of the relationship among the Affiliates and ADRIC

Excited by the new MoU and the opportunities it brings, some of the Presidents provided the following statements:

"The strength and relevance of our Federation are more important now than ever to ensure Canadians' understanding of and access to dispute resolution - cost effective and timely justice." **Andrew Butt, President, ADRIC**

“ADRIC once more demonstrates its leadership in ADR by continuing to strengthen its successful partnership between ADRIC and Affiliates in the building of national standards to deliver the best services to clients and users of ADR across all provides in Canada. ADRBC is thrilled to be part of this project.” **Elton Simoes, President, ADRBC**

"The ADR Institute of Alberta (ADRIA) is very proud of its long history of working with many to strengthen the use, understanding and availability of ADR in our communities. This MOU among the Affiliates and ADRIC is an affirmation of that continuing commitment on the part of ADRIA." **Michelle Simpson, President, ADRIA**

"In a rapidly changing landscape on all aspects of appropriate access to justice and dispute resolution, being part of a robust national Federation is critical to our work in Saskatchewan.” **Scott Siemens, President, ADRSK**

"I believe that this MOU strengthens our regional voices, as well as our ability to provide consistent approaches to dispute resolution right across our country." **Eric Stutzman, President, ADRIM**

The MoU document is accessible on the ADRIC website: [ADRI MoU](http://adric.ca/wp-content/uploads/2019/03/2019-MoU-ADRI-FEDERATION-Executed.pdf)

For further information please contact:

Janet McKay, Executive Director

ADR Institute of Canada (ADRIC)

416-487-4733 x 105

janetmckay@adric.ca

*With over 2000 member practitioners drawn from every corner of the country, ADRIC is Canada’s leading professional organization for alternative dispute resolution promoting conflict resolution through arbitration, mediation and other forms of ADR. ADRIC sets a national standard for best practices and quality assurance for industry-leading arbitration and mediation rules, codes of ethics and conduct, and discipline and complaint procedures.*

ADRIC's affiliates include ADRBC (BC), ADRIA (AB), ADRSK (SK), ADRIM (MB), ADRIO (ON), IMAQ (QC) and ADRAI (Atlantic Provinces).

-30-

**L’Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et ses affiliés concluent un nouveau protocole d’entente**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

29 mars 2019

L’accès aux modes de prévention et règlement des différends (PRD), comme la médiation et l’arbitrage, offre aux familles, aux milieux de travail, aux entreprises et aux collectivités des moyens efficaces et efficients de régler leurs différends sans recourir aux procédures judiciaires. La demande en PRD augmente dans le système judiciaire, dans nos relations personnelles et professionnelles et dans tous les secteurs de notre économie.

La récente signature d'un nouveau protocole d'entente (PE) par l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada (IAMC) et ses sept affiliés régionaux, un groupe diversifié composé de particuliers et d'organisations membres provenant de tout le pays et représentant les divers intérêts des prestataires et utilisateurs de services de PRD, leur permettra de mieux faire connaître la PRD, de proposer des solutions plus accessibles et de garantir la disponibilité des professionnels certifiés en PRD.

La nécessité de réviser l’entente de protocole avait été déterminée en 2015 par la Table ronde des présidents (réunissant les présidents de chaque affilié et de l’IAMC) qui avait alors constitué le groupe de travail sur les protocoles d’entente. Ce groupe est composé de membres provenant de tout le pays qui représentent les intérêts variés de nos membres collectifs et de nos spécialistes. Le processus de révision du protocole a nécessité beaucoup de communication, de consultations et de négociations.

Se présentant désormais comme la « Fédération » des instituts de PRD, les organismes partagent les mêmes objectifs suivants :

* accroître et améliorer la compréhension, l’acceptation et le recours à la PRD dans le public, le milieu des affaires, le milieu universitaire et le gouvernement;
* assurer l’excellence et la qualité de la pratique de la PRD, y compris une plus grande reconnaissance et un meilleur emploi des titres professionnels de la PRD;
* offrir des services d’excellence à tous les intervenants;
* optimiser les avantages de la relation parmi les affiliés et l’IAMC.

Se réjouissant du nouveau protocole d'accord et des possibilités qu'il offre, certains présidents ont fait les déclarations suivantes :

« La pertinence et la force de la fédération sont plus que jamais nécessaires pour s’assurer que les Canadiens comprennent les systèmes de règlement des différends et qu’ils y aient accès en temps opportun et à peu de frais. » **Andrew Butt, président de l’IAMC**

« L'IAMC démontre une fois de plus son leadership en matière de PRD en continuant de renforcer son partenariat fructueux entre l'ADRIC et ses sociétés affiliées dans l'élaboration de normes nationales visant à offrir les meilleurs services aux clients et aux utilisateurs du PRD dans tout le Canada. L'ADRBC est ravi de participer à ce projet.  » **Elton Simoes, président de l'ADRBC**

"L'ADR Institute of Alberta (ADRIA) est très fier de sa longue tradition de coopération et multiples collaborations pour renforcer l'utilisation, la compréhension et la disponibilité de la PRD dans nos collectivités. Ce protocole d'entente entre les affiliés et l'IAMC est une affirmation de cet engagement continu de la part de l'ADRIA." **Michelle Simpson, Présidente de l'ADRIA**

"Dans un contexte évoluant rapidement sur tous les aspects de l'accès approprié à la justice et au règlement des différends, il est essentiel pour notre travail en Saskatchewan de faire partie d'une fédération nationale solide." **Scott Siemens, Président de l'ADRSK**

"Je crois que ce protocole d'entente renforce nos voix régionales ainsi que notre capacité d'offrir des approches uniformes en matière de règlement des différends dans tout le pays." **Eric Stutzman, Président de l'ADRIM**

Le document du PE est disponible sur le site Web de l’IAMC : [protocole d’entente (PE)](http://adric.ca/wp-content/uploads/2019/03/PE-F%C3%89D%C3%89RATION-IAM-2019-Sign%C3%A9.pdf) [insert link]

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Janet McKay, directrice générale

Institut d’arbitrage et de médiation du Canada (IAMC)

416 487-4733, poste 105

janetmckay@adric.ca

*Comptant plus de 2 000 membres provenant des quatre coins du pays, l’IAMC est le principal organisme professionnel en approches de prévention et de règlement des différends (PRD) du Canada. Il fait la promotion de la résolution des différends par l’entremise de l’arbitrage, de la médiation et d’autres formes de PRD. L’IAMC établit la norme en matière de pratiques exemplaires de PRD au Canada et il maintient également des Règles nationales d’arbitrage et de médiation, un Code de déontologie et de conduite et la Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires.*

Les affiliés de l’IAMC sont l’ADRBC (Colombie-Britannique), l’ADRIA (Alberta), l’ADRSK (Saskatchewan), l’ADRIM (Manitoba), l’ADRIO (Ontario), l’IMAQ (Québec) et l’ADRAI (provinces de l’Atlantique).

-30-